TMJ.-REPUBLIQUE DU BENIN

Commence !

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2008-434 DU 28 JUILLET 2008

Autorisant Monsieur ASSOGBA Sewênan Brice à renoncer à la nationalité béninoise.

CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la loi n° 65-17 du 23 juin 1965 portant code de la nationalité dahoméenne ;
- Vu la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu le décret n° 2007-540 du 02 novembre 2007 portant composition du Gouvernement :
- Vu le décret n° 2007-491 du 02 novembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme;
- Vu le décret n° 2006-748 du 31 décembre 2006 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères ;
- Vu la requête de Monsieur ASSOGBA Sewênan Brice et l'ensemble des pièces produites;
- Sur proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 30 avril 2008 ;

DECRETE:

<u>Article 1^{er}</u>: Monsieur ASSOGBA Sewênan Brice, de nationalité béninoise, née le 19 juillet 1971 à Porto-Novo, fils de Monsieur ASSOGBA Daniel et de DOVOUNOU Jeanne est autorisé à renoncer à la nationalité béninoise.

Article 2: Le présent décret prend effet pour compter de la date de sa signature sans qu'il soit toutefois porté atteinte à la validité des actes passés par le nommé ASSOGBA Sewênan Brice, ni aux droits acquis par les tiers antérieurement à sa publication sur le fondement de la nationalité béninoise de l'intéressé.

Article 3 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 28 juillet 2008

Par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni Y A Y I.

Le Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'Extérieur. Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme,

Moussa OKANLA.-

Gustave ANANI CA\$SA

AMPLIATIONS: PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 HAAC 2 CES 2 HAC 2 HCJ 2 GS/MJLDH 4 MAEIAFBE 4 AUTRES MINISTERES 24 AMBASSADE BENIN/ALLEMAGNE 2 DGBM-DCF- DGTCP- DGID- DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DGCST-INSAE-IGE 4 BCP-CSN - IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 02 INTERRESE 1 JO 1.